

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

La Brétinière

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente :

- Indemnité d'immobilisation : 2000 € (acompte en déduction à la signature de l'acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 250 € (dont 125 € de droits d'enregistrement)

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 492€

RENSEIGNEMENTS & VENTE

BATI - AMENAGEMENT
1 ter mail Pablo Picasso
44200 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr